

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9899

### INTERDICTION DE STATIONNEMENT TRAVAUX SUR RESEAU BASSE TENSION 25 ALLÉE DES LILAS

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE située à LA BASSÉE qui procède au renforcement du réseau basse tension et remplacement des supports,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

#### ARRETE

**Art 1** : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier situé 25 allée des Lilas le 14 septembre 2023.

**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EIFFAGE ENERGIE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 31/07/2023  
Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,  
**Daniel DESCHODT.**

